

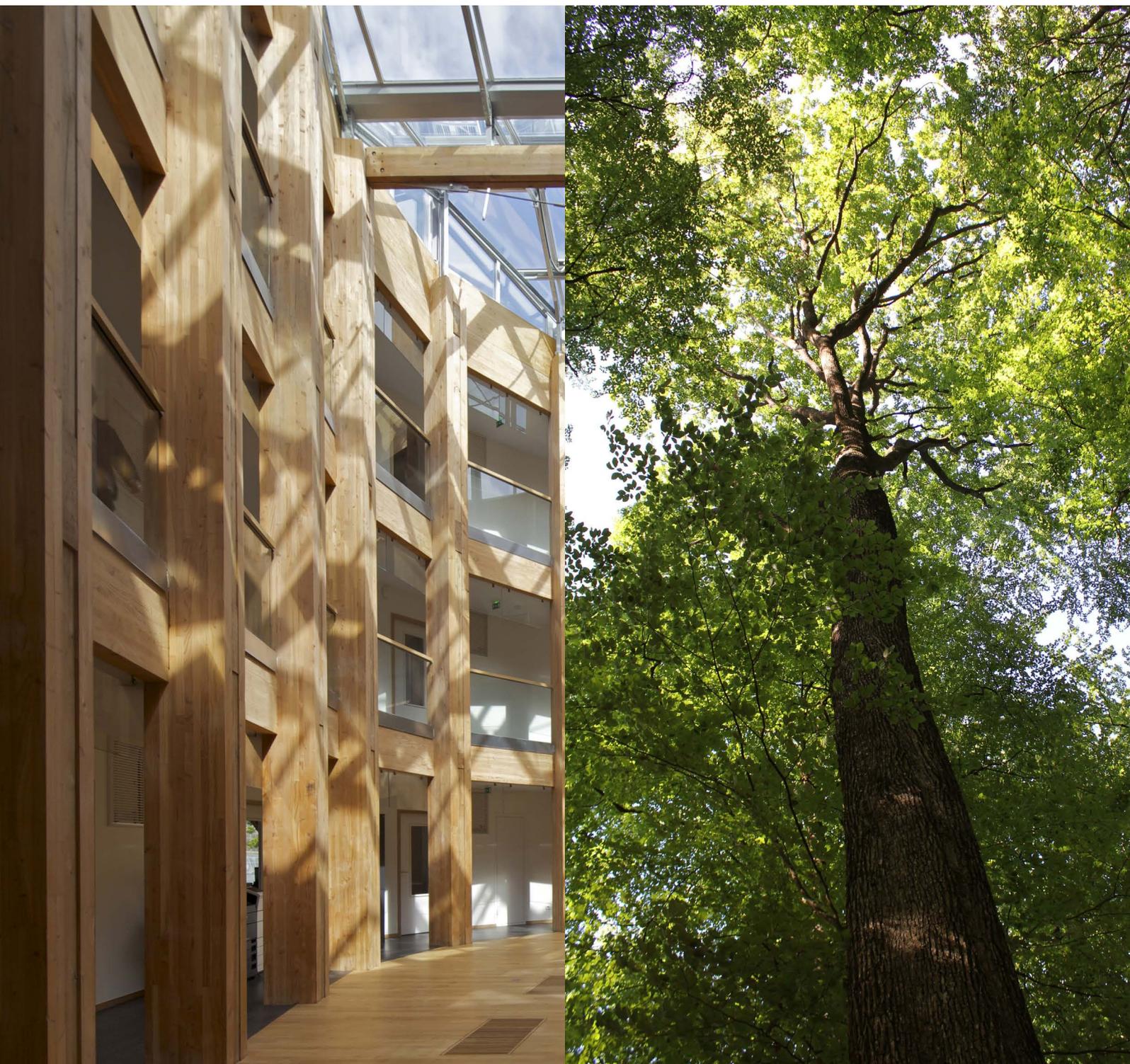


**Comité Stratégique
de Filière Bois**

CONTRAT DE FILIÈRE BOIS

BILAN 2016

PERSPECTIVES 2017



CSF BOIS
120 avenue Ledru Rollin - 75011 PARIS
csfbois@csfbois.fr

couverture :

Bâtiment B à Nantes - Conception : Architectes Barré Lambot
Copyright : Atlanbois/Phillipe RUAULT

Forêt Bercé
Copyright : Atlanbois

SYNERGIE DES POLITIQUES PUBLIQUES, DES ATTENTES DES PROFESSIONNELS ET DE L'ECONOMIE

Le Conseil National de l'Industrie (CNI), présidé par le premier ministre, est un lieu d'élaboration et d'actions visant l'évolution du tissu productif français. Le CNI est structuré en 14 Comités Stratégiques de Filière (CSF) qui élaborent un contrat de filière à partir d'une convergence de points de vue entre industriels, organisations syndicales et État.

Le CSF Bois, coprésidé par les ministres en charge de l'Economie et de l'Industrie, de l'Agriculture et de la Forêt et animé par les professionnels sous l'autorité du Vice-Président Luc Charmasson, est le lieu de dialogue entre l'ensemble de la filière professionnelle, d'une part, et l'ensemble des acteurs publics concernés, d'autre part. L'objectif est de bâtir une stratégie globale de la filière forêt-bois visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises : développer la filière par les marchés, notamment la construction, en valorisant la ressource française.

Des actions précisées par les professionnels et soutenue par des politiques publiques convergentes

Dans le cadre d'une gestion durable, adapter la forêt française aux changements climatiques et à la demande des marchés d'aujourd'hui et demain.

Augmenter l'offre de bois d'œuvre, d'industrie et énergie.

Aider l'innovation et l'investissement structurant.

Accompagner le développement de la construction bois et de l'aménagement intérieur, stimuler l'utilisation de feuillus.

Les acteurs du contrat

L'Etat et les Régions : Ministère de l'Ecologie, de l'Énergie et de la Mer, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère du Logement et de l'Habitat Durable, Régions de France.

Les organisations professionnelles (Liste complète : en page 10 de ce document).

En présence **des organisations syndicales** représentatives des salariés.

33 ACTIONS
TRANSVERSALES,
SUR 3 ANS,
PILOTÉES PAR LES
PROFESSIONNELS

DÉFI 1 : Construire un
pilotage stratégique de
filière

DÉFI 2 : Accompagner
les entreprises et les
emplois sur le terrain
de l'innovation

DÉFI 3 : Sécuriser les
approvisionnements

DÉFI 4 : Développer
le bois dans la
construction/
réhabilitation/
aménagement



Assemblée plénière CSF Bois - 22 février 2016

Par convention, les opérateurs de l'État se joignent à la mise en œuvre du contrat de filière : ADEME, Bpifrance, Caisse des Dépôts et Consignations, ANAH, Business France ainsi que le médiateur interentreprises et le médiateur des marchés publics. Les opérateurs de la filière (CODIFAB, FCBA, CTP, CNDB et VIA) sont également impliqués dans les actions.



Luc CHARMASSON



Cyril LE PICARD

DES OUTILS DE PILOTAGE STRATÉGIQUE

Veille Economique Mutualisée (VEM) : une gouvernance, un opérateur

La solution VEM a été mise en développement entre avril et décembre 2016 : analyse des sources de données, nomenclature par secteurs d'activités, entreposage des données. Le premier tableau de bord de la VEM sera rendu mi-mars 2017.

Innovation 2025

Lancée par 5 ministres, Innovation 2025 structure une stratégie globale à l'horizon 10 ans.

Son plan d'action détaillé sera précisé dans le cadre d'une mission d'accompagnement démarrant en mars 2017. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/164000286/index.shtml>

En avril 2016, le CSF BOIS a organisé un séminaire de retour d'expérience du Programme des Investissements d'Avenir (PIA) à l'attention des organisations professionnelles de la filière, suivi d'une communication en février 2017 sur le cadre de priorités pour le 3e volet du PIA et l'échéancier des appels à manifestation à venir. La compétence des opérateurs de l'Etat, Ademe, CDC, est sollicitée.

Communication de la filière

FBF et FBIE-CODIFAB disposent de recommandations stratégiques (axes prioritaires de communication et base ligne) et de recommandations sur l'outil de la filière CNDB (audit demandé par le CSF BOIS).

Un projet de communication ambitieux sur 3 ans, doté de 10 millions d'euros, est proposé par FBF à l'ensemble de la filière.

Des conventions de partenariat stratégiques

Les documents d'expertise des opérateurs de l'Etat, connus de la filière, ont fait partie des fondamentaux intégrés lors de la préparation du contrat de filière. Le CSF BOIS et plusieurs de ces opérateurs ont formalisé en 2016 un accord de partenariat pour une bonne synergie des actions du contrat de filière avec celles conduites par les opérateurs. L'ADEME et le CSF BOIS poursuivent en commun la mise en place d'un cadre et des instruments incitant à l'investissement en forêt, au développement des filières bois énergie, dans une politique globale de filière bois valorisant l'usage du bois, notamment dans la construction. Ils échangent leur expertise pour les sujets transversaux ayant trait à l'innovation (appels à projets).

Le Groupe Caisse des Dépôts et Consignations participe aux côtés du CSF BOIS aux études permettant de mobiliser des financements privés et de valoriser l'économie verte, notamment en lien avec les recommandations formulées dans le rapport Recherche Développement Innovation 2025 pour la filière forêt-bois. Il contribue par sa capacité d'accompagnement des acteurs locaux, aux actions du CSF BOIS d'appui aux entreprises dans leurs projets de développement, indispensables à la compétitivité de la filière.

Cette convention vient compléter celle signée en 2015 entre le CSF BOIS et Bpifrance, filiale de la CDC, en vue de faciliter l'accès au financement des entreprises de la filière bois.



Signature de la convention avec l'Ademe
7 septembre 2016



Signature de l'accord cadre avec la CDC
9 décembre 2016

Attractivité des métiers de la filière bois : « s'orienter, se former, s'épanouir »



Le site <http://www.metiers-foret-bois.org/>

Présente les métiers de la forêt, du matériau bois, de la construction, du mobilier, de l'agencement, de l'art du bois sur des vidéos et une offre d'information structurée par métiers/diplômes/ établissements de formation.

2017 verra la poursuite de la remastérisation du site (ciblé jeunes, quizz orientation, univers professionnel).



Christian PIQUET

La formation

La base **BIBLIOBOIS** a été testée et plébiscitée par les enseignants : 1 130 inscrits et 24 000 pages ont été vues en 2016.

Sur la voie de l'innovation numérique

L'utilisation d'outils de **la maquette numérique du bâtiment (BIM)** est un axe stratégique majeur pour la filière construction, soutenu par les pouvoirs publics au travers du Plan de Transition Numérique. La filière et l'Institut Technologique FCBA ont constitué un groupe CSF BIM BOIS, soutenu financièrement par le CODIFAB, qui a inventorié en 2016 les parties d'ouvrages bois et le mobilier devant être intégrés dans la base d'objets génériques BIM. Un atelier de travail technique BIM BOIS, associant les représentants de 6 nations, a été organisé en octobre 2016 par le groupe CSF.

<http://www.batiment-numerique.fr/PTNB/presentation.htm>



Financement des entreprises



Le Fonds de garantie Cambium Innovation, impliquant la Région Centre-Val de Loire, un gestionnaire de garantie (la SIAGI) et les professionnels ; constitue une démarche aboutie et exemplaire d'aide au financement des PME. La démarche va être répliquée en 2017 dans la Région Hauts-de-France.

http://www.mpbois.net/documents/198/ppt_arbo_et_cambium_innovation.pdf

Le prêt participatif « bois » géré par Bpifrance et abondé par le MAAF (5,3M€ cumulés depuis sa création en 2011) est destiné aux PME des secteurs de la filière bois, créés depuis plus de 3 ans. Il totalisera 162 prêts accordés au 31/10/2016. Cet instrument financier, adapté au renforcement en fonds propres des PME, sera doté de 1 M€ supplémentaires en 2017.

Le Fonds Bois 2 géré par Bpifrance et financé par bpifrance, le Codifab et l'Unifa, est destiné aux industries de transformation du bois et de production de meubles. Doté de 27 M€, il vise à renforcer les fonds propres des entreprises pour les accompagner sur des projets de croissance structurants et/ou faciliter leur transmission.





Philippe GAUDRON



François GUIRAUD

Contractualiser

S'affranchir des effets de conjoncture et s'inscrire dans le temps long. C'est le propos de la charte de contractualisation qu'ont signé le 12 octobre 2016 les producteurs de bois avec les entreprises de première transformation utilisatrices de cette ressource. Neuf organisations professionnelles sont signataires sous l'égide de la Médiation des entreprises de cette charte, qui donne le cadre pour favoriser la passation de contrats d'approvisionnement pluri-annuels.

<http://franceboisforet.com/premiere-charte-de-contractualisation-de-la-filiere-bois/>

Optimiser la valorisation de la ressource

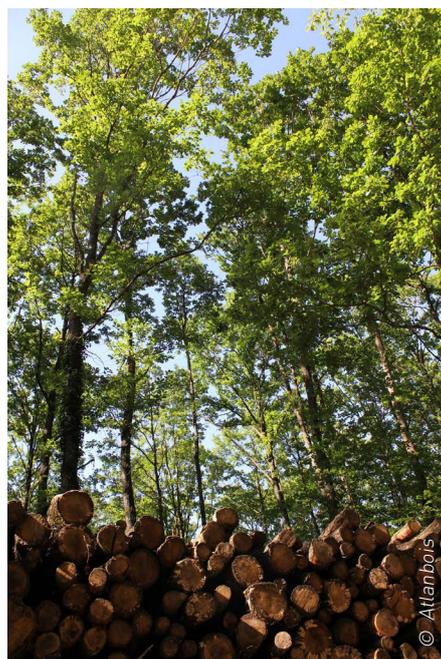
Deux filières sont identifiées comme pouvant améliorer la valorisation des déchets bois vers un usage énergie ou matériau recyclé : la filière de recyclage des déchets d'ameublement et la filière des déchets bois du BTP. Le CSF BOIS a confié à l'institut technologique FCBA l'animation de son groupe projet "plan déchet bois".

Un premier scénario a été restitué en comité de pilotage avec l'Etat le 10 janvier 2017 dont les conditions de mise en œuvre (typologie de déchets, freins réglementaires, logistiques, économiques) donnent lieu à une étape d'évaluation approfondie du 1er trimestre 2017.

Planifier

La stratégie nationale de mobilisation de la biomasse (SNMB) débattue en 2016, intègre des objectifs de mobilisation pour le bois forestier qui s'inscrivent en continuité avec le Programme National de la Forêt et du Bois. Celle-ci inclut un cadre de mesures d'accompagnement prévoyant d'articuler les leviers entre demande de biomasse pour l'énergie, incitations à une mobilisation forestière globale (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie) et relance de l'investissement forestier.

Référence : décret n° 2016-1134 du 19 août 2016 relatif à la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse et aux schémas régionaux biomasse, JO du 21 août 2016, texte n° 4.



Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME

DYNAMIC Bois 2016

Insuffler une nouvelle DYNAMIQUE dans l'approvisionnement des chaufferies du Fonds Chaleur





1. Pourquoi lancer un appel à manifestation d'intérêt ?
2. Les principaux objectifs recherchés par DYNAMIC Bois 2016
3. Quels projets peuvent-être accompagnés ?
4. Qui peut participer ?
5. Quelle est la taille des projets attendus ?
6. Comment monter votre projet ?
7. Comment votre projet est-il évalué et selon quel calendrier ?
8. Quels sont vos engagements ?
9. Quelles sont les possibilités financières d'accompagnement de votre projet ?

Annexe 1 : Contacts

Annexe 2 : Localisation des chaufferies soutenues par le Fonds Chaleur

Annexe 3 : Liste des projets Dynamic Bois 2015

Annexe 4 : Accompagnement financier

Valoriser le matériau bois



Accompagnant le mouvement de politique publique sur la performance environnementale du bâtiment, la filière étudiera en analyse de cycle de vie ses propres constructions neuves qu'elle apportera de manière volontaire à l'expérimentation en cours du « label énergie+ / carbone - » dont elle est partenaire.

Cette expérimentation a valeur de mise au point pour ce référentiel qui devrait in fine restituer et valoriser correctement les performances environnementales

intrinsèques du matériau bois dans la construction.

<http://www.planbatimentdurable.fr/experimenter-la-future-reglementation-le-label-e-c-r222.html>

Renforcer son marketing

Signature de l'Alliance Nationale Bois Construction Rénovation le 9 mars 2017.

Le bâtiment de demain à la fois sobre et efficace en énergie, en émission de gaz à effet de serre et en consommation de ressources est au cœur de la stratégie nationale bois carbone et transition énergétique.

Le contrat stratégique de filière bois prévoit le développement d'une offre française de produits adaptée à ces nouveaux besoins constructifs.

L'Alliance, initiative volontaire et multi-partenaire, a pour objectif et ambition d'offrir un cadre commun à l'action publique et privée en faveur du bois dans la construction et la rénovation des bâtiments.



Signature de l'Alliance - 9 mars 2017

L'Alliance trouve son inspiration dans les chartes « bois construction environnement » établies dans plusieurs régions de France. L'Alliance souhaite fédérer ces initiatives à toutes échelles régionales et de territoire pertinentes en constituant le socle de référence. https://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/2017.03.09_alliance_bois_dp.pdf

Faire reconnaître les spécificités de la préfabrication pour la construction bois

Les « filières sèches » de préfabrication constituent une réponse aux attentes des maîtres d'ouvrage en matière de rapidité, propreté, efficacité de mise en œuvre. Elles ont une économie qui diffère de celle de la construction humide traditionnelle par la réalisation de parties d'ouvrage en atelier et pas sur chantier. L'adaptation des textes (allotissement des marchés, délais de paiement) au contexte de ces « nouveaux modes constructifs » est un axe de travail dorénavant intégré au Plan Bois 3.

Projets de démonstrateurs



ADIVBOIS arrive à l'étape du concours :

Le plan « Immeubles à Vivre Bois », porté par ADIVBOIS, a connu un important succès à l'étape de recueil de manifestations d'intérêt puisque 24 sites ont proposé leur candidature.

Le concours « Immeubles à Vivre Bois » a été lancé début 2017. Celui-ci a pour but la construction à courte échéance d'immeubles démonstrateurs jusqu'à 15 étages et de favoriser l'ouverture d'un grand marché des constructions multi-étages à base de bois.

<http://www.aktivbois.org/>



Michel VEILLON

COHESION DES OBJECTIFS

Bureau du CSF BOIS

Le bureau du CSF Bois est le lieu de suivi des actions du contrat et de propositions pour la stratégie globale de filière.

Il structure les relations institutionnelles entre les représentants de l'Etat, des Régions et l'ensemble de la filière professionnelle en présence des syndicats de salariés. Cette cohésion, et le partage des agendas est un facteur de succès pour les objectifs de chacun.

Maquette numérique du bâtiment BIM



L'AFNOR, qui a été désignée par le Plan de Transition Numérique du Bâtiment pour gérer la maquette BIM ouvrage, a retenu les candidatures proposées par la filière bois pour animer les travaux des groupes « structure bois et menuiseries, fermetures (confiées aux représentants du groupe CSF BIM BOIS).

Articulation avec les programmes interministériels

Au titre des mesures d'accompagnement de la Stratégie Nationale de Mobilisation Biomasse (SNMB) le CSF BOIS, l'ADEME et la CDC réaliseront en 2017 une étude prospective des leviers financiers et économiques pouvant amener un changement d'échelle en termes d'investissement forestier et de mobilisations de la récolte forestière.

Le CSF BOIS remettra début 2017 la proposition d'un plan national des déchets bois identifiant les gisements de valorisation énergétiques et de recyclage dans les flux de déchets bois actuels et les conditions (réglementaires, économiques) associées à cette valorisation.

STRUCTURATION DU TRAVAIL

Le contrat : 3e année

Des étapes majeures pour l'ensemble de la filière

- **Vision prospective des marchés finaux de débouchés pour le bois matériau** : étude cofinancée par l'ADEME/CODIFAB/FBF sur la demande finale de bois dans la construction et bilan d'état des lieux pour les autres marchés (missions CGAAER/CGEDD/CGEFI).
- **Lancement des « concours Immeubles à vivre Bois » et Congrès Woodrise** en septembre 2017 avec mise au cœur des échanges du congrès des grands acteurs de la prescription, promoteurs, bailleurs sociaux, architectes, centres techniques, avec les constructeurs bois.
- **Déploiement en régions de l'initiative Alliance Nationale Bois Construction Rénovation**
- **Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** : rendu de la cartographie d'état des lieux, chiffrée, des métiers du bois dans la construction. Cette base permettra de mettre en place sur 2017-2018 un contrat d'étude prospective pour ces parcours professionnels avec la DGEFP.

Le lancement d'actions nouvelles rapprochant les entreprises de la filière de leurs clients et donneurs d'ordre

- Lancement dès février 2017 d'un troisième Plan Bois, associant la filière bois et la DHUP pour promouvoir la construction bois et la réhabilitation en bois ;
- Définition avec l'appui de la médiation des entreprises, des principes de contractualisation entre acteurs de la transformation du bois (de la première à la troisième transformation) ;
- Exportations : rédaction d'une note filière spécifique sur les incidences du Brexit ; mise en visibilité de la filière dans les stratégies des ministères supportant l'internationalisation des entreprises ; actions communes (label pavillon France) ;
- Montée en compétence des professionnels du bâtiment : trois parcours de formations sont lauréats d'un appel à projet PACTE (revêtements extérieurs en bois, étanchéité à l'air, encadrements des baies), dont les modules vont être développés puis expérimentés dans trois régions en 2017 et 2018 puis pourront être étendus.

Dynamique territoriale renforcée

Les programmes régionaux PRFB sont en cours d'élaboration à fin 2016 dans plus de la moitié des régions, qui déclineront dans leur contexte les priorités de co-adaptation entre forêt et industrie. Les perspectives d'optimisation entre l'offre et la demande de bois devront prendre en considération les caractéristiques des bassins d'approvisionnement et du tissu d'entreprises.

Contrats régionaux de filière

Ils seront renforcés par ces documents d'orientations régionales. Les Commissions régionales de la forêt et du bois, responsables de cette synergie, mettront en œuvre les contrats, porteurs de l'ambition régionale pour la filière, et animés par les interprofessions régionales.



Source : <http://alternatives-economiques.fr/>

SIGNATAIRES DU CONTRAT

SIGNATAIRES PROFESSIONNELS EN 2015 ET 2016

FBIE et ses membres :



- CAPEB-UNA-CMA (Artisanat et Petites Entreprises)
- COPACEL (Industrie des Papiers, Cartons & Celluloses)
- FFB-UMB (Métiers du Bois)
- FNB (Fédération Nationale du Bois)
- LCB (Commerce du Bois)
- UIPP (Panneaux de Process)
- UICB (Union des Industriels et Constructeurs Bois)
- UNIFA (Industries de l'Ameublement)

Ainsi que **UFME** (Menuiseries Extérieures) et **MIAM** (Matériel Industriel Agricole Ménager en Bois).

FBF et ses membres :



- ASSFOR (Groupements Fonciers et Forestiers)
- Experts Forestiers de France (Ingénieurs et experts forestiers et experts bois)
- CNPF (Propriété Forestière)
- FNB (Fédération Nationale du Bois)
- FNCOFOR (Communes Forestières)
- FNEDT (Entrepreneurs Des Territoires)
- Fransylva (Forestiers Privés de France)
- LCB (Commerce du Bois)
- ONF (Office National des Forêts)
- SEILA (Emballage Industriel et Logistique)
- SIEL (Emballage léger)
- SNPF (Pépinieristes forestiers)
- UCCF (Coopération forestière)



FBR représentant les 22 interprofessions régionales.

Les organismes liés à l'énergie :

- CIBE (Comité Interprofessionnel du Bois Energie)
- FEDENE (Fédération des services énergie environnement)
- SER (Syndicat des énergies renouvelables)
- SNPGB (Syndicat National des Producteurs de Granulés de Bois)



DE FILIERE BOIS

SIGNATAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES

